

DECISION CA042-2015

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation
Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7
Vu le code des statuts et r glements de l'Universit  d'Angers
Vu la d lib ration CA011-2015 du 26 f vrier 2015

Objet de la d cision Demande d'adh sion de l'UFR M decine

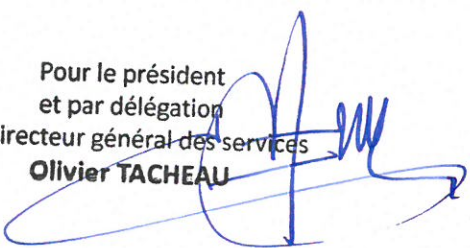
Conform ment   sa d l gation, le pr sident de l'Universit  d'Angers d cide :

1. d'approuver les demandes d'adh sion de la Facult  de M decine pour 2015 : SORMES (Soci t  R gionale de M decine de l'Exercice et du Sport) et INTERNATIONAL ACADEMY OF LEGAL MEDICINE.

Le pr sident rend compte, dans les meilleurs d lais, au conseil d'administration des d cisions prises en vertu de sa d l gation.

A Angers, le 10 mars 2015
Jean-Paul SAINT-ANDRE
Le Pr sident de l'Universit  d'Angers

Pour le pr sident
et par d l gation
Le Directeur g n ral des services
Olivier TACHEAU



La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **17 mars 2015**

Date du conseil de gestion	Nom de la composante, du service commun ou de la direction		A envoyer à secretariat.general@univ-angers.fr
26/02/2015	UFR Médecine		Cotisations pour 2015
Nom de l'association ou de la société savante	Montant	Centre financier	Observations
SORMES (Société Régionale de Médecine de l'Exercice et du Sport)	15,00 €	A906356	MR LEFTHERIOTIS
			Date compte rendu CA

Date du conseil de gestion	Nom de la composante, du service commun ou de la direction		A envoyer à secretariat.general@univ-angers.fr
26/02/2015	UFR Médecine		Cotisations pour 2015
Nom de l'association ou de la société savante	Montant	Centre financier	Observations
INTERNATIONAL ACADEMY OF LEGAL MEDICINE	CHF 60,00	A906351	PR ROUGE-MAILLART